

ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE (AMIF)

Avis de l'AMIF sur le Contrat de Développement Territorial

« Cœur Economique de Roissy Terre de France »

Le décret d'application du 24 juin 2011 relatif aux Contrats de Développement Territorial (CDT) prévus par l'article 21 de la loi du 2 juin 2010 sur le Grand Paris, précise dans son article 11 que l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF) est saisie pour avis sur le projet de contrat.

Ces avis doivent amener l'AMIF à se prononcer sur les qualités des Contrats de Développement Territorial mais aussi sur leurs marges de progression et leurs points d'amélioration. L'AMIF sera attentive à certains critères stratégiques pour le territoire francilien, ses ambitions et ses problématiques.

Mais l'AMIF souhaiterait tout d'abord encourager la démarche proposée à travers ces CDT car elle permet à des territoires qui, parfois s'ignoraient, de travailler sur un projet commun en vue de se doter d'une identité et d'une image de marque. Cette démarche devrait permettre de revitaliser l'ensemble de la métropole en créant des dynamiques de cluster attractives pour les investisseurs.

Cependant l'AMIF sera attentive à ce que ces pôles économiques soient des moteurs sans pour autant entraîner ces territoires vers une hyperspécialisation qui serait néfaste pour les habitants et la diversité de notre métropole.

Aussi, l'AMIF considère que ces CDT doivent être au service de l'ensemble de l'Ile-de-France et que, par conséquent, l'interaction avec les territoires voisins mais aussi plus lointains est jugée prioritaire. Il est nécessaire, en effet, d'éviter l'écueil du développement d'une zone urbaine dense s'opposant avec l'apparition de déserts franciliens.

L'ambition économique et culturelle de ces territoires de projets doit être complétée par une offre de logement ambitieuse mais réaliste ainsi que par une diversité de leur typologie offrant aux habitants un véritable parcours résidentiel. Par ailleurs cette offre de logement doit accompagner la création d'emploi afin d'éviter d'avoir à construire des axes de transport à posteriori.

Enfin, l'AMIF tient à rappeler son attachement à la construction du réseau de transport Grand Paris Express dans son intégralité qui irriguera ces territoires de projets et sans lequel les Contrats de Développement Territorial, où qu'ils soient, se trouvent dénués de leur sens premier.

L'AMIF soutient toutes les initiatives constructives en faveur du Grand Paris car c'est un projet stratégique nécessaire pour notre région qui manquait de logements et d'infrastructures en matière de transports et d'équipements publics. C'est une vision qui sera bénéfique aussi bien pour le rayonnement et l'attractivité de l'Ile-de-France et de la métropole parisienne que du développement de l'ensemble du territoire français. Cette notion de locomotive, la Grande Bretagne l'a intégrée avec la construction du Grand Londres. A la France de concrétiser son ambition européenne et internationale à travers ce Grand Paris et ces Contrats de Développement Territorial.

Les avis de l'AMIF ont donc essayé de prendre en compte ces différents critères bien que la cohérence globale des territoires de projets fût difficile à analyser, la carte des Contrats de Développement Territorial étant un puzzle en construction dont nous ne disposons actuellement que des deux premières pièces.

COEUR ECONOMIQUE DE ROISSY TERRES DE FRANCE

(CERTF)

Une identité commune tournée vers l'international

La création d'un « cluster » des échanges internationaux et de mise en valeur de la filière tourisme d'affaires (congrès et salon) est un point positif de ce CDT. En effet, Roissy est un pôle d'attraction mondial dont la vocation est d'attirer sur le territoire français et notamment francilien des biens et des personnes. L'émergence de ce « hub international » dédié à l'évènementiel, au tourisme d'affaires et aux rencontres entre professionnels (zones d'activité, ITC, Colisée, Aérolians Paris, extension du PIEX, Centre de l'Innovation à l'étude...) porte une ambition économique majeur au Nord de Paris.

Par ailleurs, l'objectif de diversifier le tissu des entreprises en prévoyant un secteur « mixte » de PME aux activités « tout en un » est intéressant. En revanche l'AMIF souligne qu'il est important que, malgré cette identité internationale incontournable, les activités économiques de ce territoire se diversifient et se tournent également vers les habitants. De plus il faut que les emplois de ces grandes infrastructures puissent également leur profiter.

Un CDT moteur pour l'emploi

D'ici 2025, les signataires de ce CDT estiment que les nouveaux projets participeront à la création de milliers d'emplois

- Roissy pôle : 7700 emplois directs et 2 300 emplois indirects
- Asian Park : 2500 emplois ITC : 2500 emplois
- Parc Mail : 3000 emplois
- Aéroville : 2600 emplois
- Aérolians et Colisée : 20 000 emplois
- Densification Paris Nord 2 : 18 000 emplois (doublement des emplois actuels) ...

Il faut d'ores et déjà anticiper l'arrivée de nombreux habitants et le besoin de mobilités qui en découle.

Penser l'aménagement urbain à toutes les échelles

Sur ce territoire, il est important d'affirmer une nouvelle urbanité qui devra notamment favoriser les connexions et les synergies entre les différentes fonctions. Aussi, faire porter la réflexion sur la définition d'une meilleure lisibilité de l'organisation économique du territoire afin de faire davantage participer les populations locales est une avancée positive pour l'AMIF.

Enfin, l'optimisation et la hiérarchisation des réseaux d'infrastructures, en prenant mieux en compte les déplacements de tous ordres est évoqué mais pourrait être davantage détaillé. En effet, il est important dès à présent d'anticiper les mobilités à venir en fonction des aménagements.

Développer un réseau multimodal intégré à la capitale mais aussi aux territoires voisins

L'AMIF salue l'objectif de ce CDT de développer un réseau multimodal prenant appui sur l'ossature que constituent le réseau routier primaire et les lignes régionales de transport en commun existantes et futures. Il s'agit pour les signataires d'améliorer considérablement l'accessibilité du CERTF et donc sa visibilité et son rayonnement. Cette dimension devrait être une amélioration notable pour les conditions de déplacement à l'intérieur du périmètre pour les salariés, les habitants et les passagers aériens et/ou ferroviaires. L'AMIF sera attentive, donc, à la réalisation de certains projets spécifiques comme le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) desservant le « corridor métropolitain » et la construction d'une gare « Aérofret ».

Une dimension environnementale bien prise en compte

L'AMIF qui participe à la CICEA (commission interdépartementale de consommation des espaces agricoles) soutient le principe de sobriété en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles, mise en avant dans ce CDT. L'ambition en termes de logement et d'emploi devrait en revanche être davantage explicitée à l'aune de la proximité avec l'Aéroport CDG particulièrement en matière de pollution sonore.

La réalisation d'une tram verte et bleue est, d'un point de vue environnementale, une ambition

que l'AMIF encourage. La question du Fret, de la pollution et des conditions de circulation qui sont engendrés par les flux de marchandises pourraient, par contre, être complétée par un calendrier et des objectifs plus précis. Les connexions avec les territoires voisins et la Seine pourraient être une piste afin de développer le transport fluvial, alternative crédible au fret routier.

Penser dans le même temps, l'emploi et le logement

Ce CDT semble s'inscrire dans la perspective de long terme de construction de logements souhaitée par l'Etat mais sous condition d'arrivée du métro automatique, de la faisabilité et du financement des équipements publics induits par ces changements. Néanmoins, à un moment, où il semble crucial de rapprocher les bassins d'emploi et les bassins de vie, l'objectif de construction de 950 logements ne paraît pas aussi ambitieux que celui de la création de dizaines de milliers d'emploi.

Mettre davantage en perspective ce territoire dans un ensemble plus large : le Grand Roissy

Si les différents CDT que constituent le Grand Roissy doivent continuer à se doter d'une identité propre, il semble, néanmoins essentiel qu'ils s'intègrent dans une ambition commune et historique : le Grand Roissy. 7 dispositifs sont au cœur de ces accords :

- Vers une agence de mobilité et une AOT de second rang
- Pilotage coordonné du développement économique
- La marque « Aménagement durable du Grand Roissy »
- Le laboratoire d'expérimentation urbaine du Grand Roissy
- Les contractualisations pour l'équilibre emploi-habitat
- Mise en réseau des équipements et des services sur le territoire
- Le Schéma dynamique d'Aménagement du Grand Roissy

Au regard des points mentionnés ci-dessus

L'AMIF émet un avis favorable sur le CDT « Cœur Economique de Roissy Terre de France »